

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'agréer le fonds suivant :

START UP MAXULA SEED FUND

Fonds d'amorçage régi par la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005
Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

Maxula Gestion et l'ATB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 novembre 2018, pour la création d'un fonds d'amorçage, dénommé «START UP MAXULA SEED FUND» d'un montant de 10 200 000 dinars divisé en 10 200 parts de 1 000 dinars chacune.